



Fin de bail location 70 m2 paris

Par **DEGRESE**, le **15/03/2012** à **11:35**

Bonjour,

Arrivée en fin de bail de 10 ans, le propriétaire souhaite reprendre la location pour loger son fils. Ais-je un recours juridique, s'il ne me propose pas un nouveau loyer?

Par **cocotte1003**, le **15/03/2012** à **12:24**

Bonjour, quel type de bail avez-vous pour qu'il soit de 10 ans ? normalement un bail de non meublé se fait sur un 3 6 9 et à chacune de ces périodes le bailleur peut vous donner congé sous certaines conditions d'age et de revenus (les votres comme les siens). Il faudrait plus de renseignements pour vous répondre précisément, cordialement